

**Direction de la Prévention et de la Sécurité
Service Police Municipale**

ARRETE N°33/2023

OBJET : Placement d'un chien dangereux.

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L 211-1 et suivants, D 211-3-1 et suivants et R 211-5 et suivants,

Vu l'intervention de force des Polices Nationales et Municipales,

Vu le procès-verbal n°202300204 en date du 3 février 2023,

Considérant que cet animal présente un comportement agressif et dangereux,

Considérant que cet animal a déjà mordu.

Considérant que le chien de race American Staff, né le 1^{er} janvier 2018, identifié par puce électronique n° 250 26 96 08 02 26 70 de Madame NEBOR Maurane présente un danger grave immédiat pour la sécurité des personnes et/ou des animaux.

ARRETE

Article 1 : Le chien de Madame NEBOR Maurane, animal dangereux, doit être placé dans un lieu de dépôt adapté à sa garde chemin de la vieille allée 95820 BRUYERES SUR OISE.

Article 2 : L'animal pourra être euthanasié après avis d'un vétérinaire mandaté par la direction départementale des services vétérinaires.

Article 3 : Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement à la charge de son propriétaire ou de son détenteur.

Article 4 : Le canidé pourra être récupéré par son propriétaire, sous réserve de l'évaluation comportementale des services autorisés.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Article 5 : La publication électronique du présent arrêté sera effectuée sur le site internet de la Ville.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire de police et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Madame la Commissaire de police,
- La Police municipale,
- M. Le Directeur départemental des services vétérinaires,
- Au Responsable du lieu de dépôt,
- Au Détenteur du chien.

Fait à Gonesse, le 7 février 2023

Le Maire,




Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **07 FEV. 2023**

Mis en ligne, le : **08 FEV. 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Placement d'un chien dangereux

Date de décision: 07/02/2023

Date de réception de l'accusé 07/02/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023ARRETE33

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230207-2023ARRETE33-AR

Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 6 .1

Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : ARRETE 33 Police municipale.pdf (99_AR-095-219502770-20230207-2023ARRETE33-AR-1-1_1.pdf)

**Direction de la Prévention et de la Sécurité
Service Police Municipale**

ARRETE N°34/2023

OBJET : Placement d'un chien dangereux.

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural et notamment ses articles L 211-1 et suivants, D 211-3-1 et suivants et R 211-5 et suivants,

Vu l'intervention de force des Polices Nationales et Municipales,

Vu le procès-verbal n°202300204 en date du 3 février 2023,

Considérant que cet animal présente un comportement agressif et dangereux,

Considérant que cet animal a déjà mordu.

Considérant que le chien de race croisé American Staff, né le 2 octobre 2019, identifié par puce électronique n° 250 26 96 08 47 33 05 de Monsieur CIVIS Serge présente un danger grave immédiat pour la sécurité des personnes et/ou des animaux.

ARRETE

Article 1 : Le chien de Mr CIVIS Serge, animal dangereux, doit être placé dans un lieu de dépôt adapté à sa garde chemin de la vielle allée 95820 BRUYERES SUR OISE.

Article 2 : L'animal pourra être euthanasié après avis d'un vétérinaire mandaté par la direction départementale des services vétérinaires.

Article 3 : Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'euthanasie de l'animal sont intégralement à la charge de son propriétaire ou de son détenteur.

Article 4 : Le canidé pourra être récupéré par son propriétaire, sous réserve de l'évaluation comportementale des services autorisés.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Article 5 : La publication électronique du présent arrêté sera effectuée sur le site internet de la Ville.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Commissaire de police et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Madame la Directrice Générale des Services,
- Madame la Commissaire de police,
- La Police municipale,
- M. Le Directeur départemental des services vétérinaires,
- Au Responsable du lieu de dépôt,
- Au Détenteur du chien.

Fait à Gonesse, le 7 février 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **07 FEV. 2023**

Mis en ligne, le : **08 FEV. 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corinne MAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Placement d'un chien dangereux

.....
Date de décision: 07/02/2023

Date de réception de l'accusé 07/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023ARRETE34

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230207-2023ARRETE34-AR

.....
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 6 .1

Libertés publiques et pouvoirs de police

Police municipale

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : ARRETE 34 Police municipale.pdf (99_AR-095-219502770-20230207-
2023ARRETE34-AR-1-1_1.pdf)